

***Discours de politique générale de M.LEQUES
Du 19 octobre 1999***

M. Lèques - Monsieur le président, monsieur le représentant du haut-commissaire de la République, délégué du Gouvernement, messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs les conseillers de la Nouvelle-Calédonie, mesdames, messieurs.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, que j'ai l'honneur de présider, a été élu par votre assemblée le 28 mai dernier. Un peu moins de quatre mois se sont écoulés depuis, qui ont été mis à profit par les membres du gouvernement, leurs collaborateurs, le secrétariat général du gouvernement et l'administration pour installer, réglementairement et matériellement, ce nouvel exécutif, principale innovation institutionnelle, issue de la loi organique, votée par le parlement de la République.

Cette période a été consacrée à prendre le relais du système précédent, à assurer la continuité des affaires et à rassembler les éléments d'une réflexion approfondie sur le projet de société que nous nous sommes engagés à bâtir ensemble.

Avant la session budgétaire, qui va s'ouvrir dans quelques semaines, et, au cours de laquelle, vous vous prononcerez sur le budget de l'an 2000 de la Nouvelle-Calédonie, nous avons souhaité les uns et les autres, instance délibérante et exécutif, cette déclaration de politique générale, prévue par la loi organique, dans le cadre de cette session extraordinaire que le gouvernement a sollicitée de votre assemblée.

Cet acte essentiel du gouvernement est, en effet, rendu nécessaire pour la bonne interprétation des dispositions de l'accord de Nouméa et la définition des orientations à prendre, afin de tendre vers les objectifs que nous nous sommes fixés, au rythme des moyens que nous pourrions dégager.

Ces orientations, si elles sont placées sous le signe de l'imagination et la volonté de l'innovation, s'appuient sur des lignes directrices, fortement définies dès 1977. Elles étaient contenues dans une réflexion, déjà engagée à l'époque, et ne pouvaient porter leurs fruits que dans le cadre d'institutions imaginées alors et mises en place aujourd'hui après la nécessaire évolution des mentalités.

D'une manière générale et avant de brosser un tableau de la situation économique et sociale du pays, il faut noter que la Nouvelle-Calédonie a souffert, avant la mise en place des nouvelles institutions, d'un attentisme décisionnel qui a généré un processus d'accumulation des dossiers sensibles que nous avons à gérer maintenant dans un contexte où l'urgence signalée est la règle plus que l'exception.

La conjoncture économique de l'année 1998 avait été qualifiée de "mitigée", euphémisme masquant de réelles inquiétudes dans les domaines

d'activité essentiels, que sont la mine et le tourisme, avec les répercussions négatives que tout ralentissement dans ces secteurs induit sur l'emploi.

Qu'en est-il, au terme des sept premiers mois de l'année en cours ?

Si le premier trimestre a accentué les craintes formulées l'année dernière dans le domaine minier, un redressement visible s'est accompli depuis, qui concerne autant l'extraction que la métallurgie. Ce regain s'est conjugué avec la remontée des cours au London Metal Exchange (LME) de 3.500 US dollars la tonne, soit environ 400.000 FCFP, à 7.000 dollars. Ce qui porte aujourd'hui la tonne à 800.000 FCFP. C'était le cours du mois d'août, le cours de la monnaie américaine tournant actuellement autour de 115 FCFP.

La fréquentation touristique a maintenu sa tendance à la baisse malheureusement, ce phénomène étant lié directement à la qualité de la desserte aérienne, problème qui constitue l'un des dossiers essentiels que nous ayons à régler et sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Confirmant une tendance constatée depuis plusieurs années, l'inflation reste nulle.

Le marché de l'emploi n'enregistre pas, pour l'heure, de fluctuations significatives.

Dans l'ensemble, le tableau de conjoncture, établi à cette période de l'année, traduit l'indécision du monde économique qui attend, des nouvelles institutions, l'affirmation d'une politique déterminée, d'incitation et d'initiative et qui craint la détérioration du climat social, dont les semaines écoulées nous ont infligé le spectacle consternant.

Le gouvernement, au début de ses travaux, prend acte de la situation. Elu pour incarner la confiance et l'espoir contenus dans l'accord de Nouméa, largement entériné par la population calédonienne lors du référendum du 8 novembre 1998, il ambitionne de situer son action en apportant, dans ses orientations, une réponse claire à la question: une autonomie pour quoi faire ?

Face à ce défi, trois convictions impératives doivent guider l'action du gouvernement: l'imagination, la solidarité et la responsabilité.

L'imagination doit, en effet, inspirer notre réflexion, promouvoir l'innovation et optimiser nos capacités d'initiative.

Le gouvernement doit, dans ce domaine, jouer le rôle incitateur qu'a tenu la Province sud, dès 1989, et qui a permis, à cette collectivité provinciale, d'édifier les structures et les outils de son développement économique.

Il faut, entre autres, citer les infrastructures hôtelières et, particulièrement, les hôtels "Méridien" de Nouméa et de l'île des pins, le golf de Tina ainsi que les solutions originales employées pour le financement de la voie de dégagement Est et de la politique d'habitat social.

Cette démonstration volontariste prouve que rien ne peut se faire si les collectivités se contentent d'assurer une gestion administrative, sans y adjoindre une volonté affirmée de promouvoir et d'accompagner le

développement.

C'est cet esprit qui anime le gouvernement. C'est en ce sens que nous orientons notre action.

En premier lieu, la nécessité d'une rationalisation et d'une simplification des procédures administratives et, notamment, fiscales s'impose, de nature à favoriser l'esprit d'entreprise et à libérer les énergies productives. Cela facilitera, en outre, le rapprochement entre administration et administrés, climat indispensable à l'harmonisation et à l'humanisation de notre corps social.

Je sais que c'est un vieux débat, mais ayons, au moins, le courage de l'aborder, de le tenter et de le régler.

Dans cet ordre d'idée, pour faciliter la création d'emplois, l'adaptation du droit du travail aux réalités locales, celles d'un pays en voie de développement, sera étudiée dans les meilleurs délais. Elle concernera tous les secteurs économiques, agriculture, tourisme, artisanat.

A cet égard, des mesures, telles que la mise en oeuvre du chèque emploi service, permettront la création d'emplois temporaires ou saisonniers mieux adaptés à l'activité en brousse, dont le tissu économique spécifique exige des réglementations simplifiées.

C'est dans ce but aussi que nous souhaitons renforcer les droits des contribuables en leur assurant de meilleures garanties vis-à-vis de l'administration fiscale, notamment, par la mise en place d'une commission de conciliation ou l'octroi d'avantages aux adhérents de centres de gestion agréés.

Dans le cadre d'une autre priorité, que je place au centre de nos réflexions sur notre projet de société, la première équité citoyenne, dont doit jouir l'enfant calédonien, se situe au niveau de la qualité de l'enseignement qui lui est dispensé. Et, pour ce faire, la politique en matière éducative doit être cohérente sur toute l'étendue de la Nouvelle-Calédonie. Elle doit veiller, en particulier, à l'élaboration des programmes, puis à la formation des personnels enseignants, leur niveau de recrutement, les moyens financiers ainsi que la définition de la place de l'enseignement privé, indispensable à l'équilibre de notre système éducatif.

Cet objectif doit être atteint par l'amélioration du niveau de l'enseignement et le renforcement des chances pour les enfants océaniens et ceux issus des milieux défavorisés.

Pour cette population scolaire, le français doit être langue de réussite et non d'échec, constituer un atout et non un handicap dans le cursus d'éducation. Pour y contribuer, les aides maternelles sont appelées à jouer le rôle de médiatrices linguistiques, les parents doivent être mieux associés aux projets scolaires et il faudra, dans le même temps, promouvoir encore plus les références au milieu calédonien.

La finalité de cette politique nouvelle d'enseignement et de formation doit aboutir à une adéquation souvent perdue de vue aujourd'hui avec le monde du travail.

Il faut, notamment, adapter la formation générale et professionnelle des jeunes aux besoins des entreprises, en particulier, celles qui vont s'installer ou sont en train de le faire, telles l'International Nickel, Falconbridge, pour des projets tels que ceux prévus à la baie Mâ et à Gouaro Deva. Cet effort doit s'orienter également vers les 4.000 petites entreprises et industries qui accompagnent les secteurs en développement et sont créatrices d'emplois.

Cette volonté de renouvellement et d'imagination concerne tous les niveaux d'enseignement : la formation initiale et la formation professionnelle, par l'adaptation des structures qui les dispensent : l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre de métiers, la chambre d'agriculture ainsi que l'insertion sociale et professionnelle à travers des établissements, tels que la mission d'insertion des jeunes, initiée par la Province sud et la ville de Nouméa, il y a quelques années, et dont le succès est avéré.

Enfin, le système éducatif a mission d'accomplir un véritable apprentissage du civisme qui conditionne l'évolution harmonieuse de notre société.

Pour promouvoir ces objectifs ambitieux, le gouvernement proposera la venue d'une mission d'inspection générale, chargée d'établir un état des lieux, afin de clarifier la situation de l'enseignement primaire public. Nous préconisons également la création de la direction territoriale de l'enseignement qui sera dotée des structures nécessaires lui permettant d'organiser la réflexion sur la définition d'une politique éducative cohérente.

En matière agricole, secteur dont l'importance revêt, dans notre équilibre socio-économique, une dimension qui s'élargit à l'aménagement du Territoire et à la tradition culturelle, le maintien à la terre des jeunes est fondamental. L'agriculture doit, pour répondre à ce besoin, se transformer, que ce soit dans le domaine de la production ou dans celui de la commercialisation.

La création d'un établissement calédonien de recherches agronomiques, en parallèle avec la prospection pour de nouveaux débouchés, par une démarche de qualité, sont de nature à favoriser cette ambition.

De même, la réorganisation de la filière bovine doit s'effectuer en préservant les intérêts des petits producteurs.

D'autres pistes, de nature à orienter le secteur agricole vers la transformation et l'exportation, s'ouvrent à nous. Il faut, dans cette perspective, développer l'industrie agroalimentaire, amplifier la politique de reboisement qui conduira, à terme nous l'espérons, à l'autosuffisance pour le bois d'oeuvre, favoriser la pêche semi-industrielle qui permettra le démarrage d'activités de transformation.

Enfin, la création de nouvelles fermes aquacoles, vecteur essentiel du développement de nos exportations, hors le nickel, complète ce dispositif de nature à répondre à l'exigence de notre jeunesse en matière d'emplois.

Cet aménagement de l'espace consiste à faire du foncier, en général, et du foncier coutumier, en particulier, un atout de développement à partir de la volonté des institutions traditionnelles.

Il convient de noter que le chiffre d'affaires de l'agriculture s'élève à 7 milliards de francs et que 40.000 personnes en vivent.

L'objectif du plein emploi pour la jeunesse représente notre préoccupation fondamentale. Cette finalité, essentielle à l'équilibre de notre société, doit mobiliser toutes nos énergies, toute notre capacité d'entreprise. Les grands projets de développement, que nous initions ou que nous soutenons, dans tous les domaines d'activité, vont dans ce sens car, là, réside, nous en avons la conviction forte et profonde, une des clés fondamentales du succès.

Cet effort d'imagination, qui tend à optimiser nos capacités productrices, s'articule sur une démarche de solidarité qui est, depuis les accords de Matignon, un des piliers essentiels de notre politique.

Il est bon de rappeler ici que, pendant dix ans, le rééquilibrage et le partage, voulus par Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou, ont pleinement exercé leurs effets. La clé de répartition des ressources du Territoire, reprise dans l'accord de Nouméa, inscrit, dans le marbre de la loi organique, cette volonté essentielle, partagée par l'ensemble des calédoniens. Il importe aujourd'hui, par d'autres mesures, d'accentuer cet effort, afin de rendre encore plus solide le consensus politique et social qui nous unit pour vingt ans au moins.

Nous touchons là à certains gros dossiers que j'évoquais en préambule, dont le plus déterminant concerne l'égalité de tous devant l'accès aux soins.

En premier lieu, je souhaite évoquer le projet de la couverture sociale, initié depuis 1992, dont la complexité et les coûts ont retardé jusqu'à ce jour l'aboutissement. Il faudra désormais conclure. Je ne me risquerai pas à fixer une date butoir, comme cela a été fait à plusieurs reprises dans le passé, mais le gouvernement, en collaboration avec votre assemblée, monsieur le président, oeuvrera pour que la couverture sociale unifiée soit instaurée dans les meilleurs délais que j'ose envisager dans le courant de l'an 2000.

Toujours dans ce domaine touchant à la santé des Calédoniens, la rénovation du centre hospitalier Gaston Bourret, entreprise depuis plusieurs années, devra se poursuivre. Après l'achèvement du nouveau bâtiment, dénommé le bâtiment "P", qui devrait être inauguré avant la fin de cette année et qui apportera un mieux être certain aux malades et aux hospitaliers, le schéma directeur, que nous avons proposé dans le prochain contrat de développement, dotera la Nouvelle-Calédonie d'un ensemble hospitalier digne du niveau de soins que nous voulons offrir à nos concitoyens.

Cependant, à ce stade de développement, il est opportun d'initier une réflexion globale sur les objectifs que nous poursuivons dans ce domaine, qui ne peuvent excéder, bien entendu, les moyens dont dispose notre collectivité. Parvenu à un tel niveau de dépenses publiques, il convient, en effet, de s'interroger sur la nature et sur les dimensions de l'hôpital que nous voulons et, à partir de cette définition, d'examiner, sans exclusive, toutes les options autres que celle arrêtée depuis vingt ans et qui consiste souvent à bâtir du neuf sur du vieux.

C'est dans ce même souci d'adaptation aux exigences et aux réalités qu'il nous faut poursuivre et amplifier la réflexion déjà engagée sur la destination

des hôpitaux provinciaux du Nord et leur insertion, à leur juste place, dans un schéma directeur de la santé qui intégrera également une meilleure prise en charge de l'urgence médicale sur toute l'étendue de la Nouvelle-Calédonie. Ce souhait passe par une nouvelle organisation et une rationalisation de l'offre de soins couvrant l'ensemble de l'éventail des besoins, de la tribu à l'évacuation sanitaire vers l'Australie ou la Métropole.

Cette politique sera menée en concertation avec les provinces, notamment, pour l'amélioration du niveau sanitaire des populations et du renforcement de la prévention.

Dans le domaine social, la réflexion est, d'ores et déjà, engagée sur les moyens à mettre en oeuvre pour favoriser l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés. Le réexamen du salaire minimum interprofessionnel garanti et son corollaire, la baisse des cotisations sociales sur les bas salaires, a été engagé ainsi que les incitations à l'embauche.

En matière de logements, les plus démunis devront bénéficier, à partir d'une réforme des missions du fonds social de l'habitat, entreprise en concertation avec les partenaires sociaux, et avec l'instauration du plan d'épargne logement, d'un accès plus facile à la location ou à la propriété. Cette politique sociale doit trouver son complément dans une amélioration des transports publics de nature à faciliter la vie quotidienne des travailleurs et de leurs familles.

De même, il est urgent d'accentuer l'effort accompli en faveur de ceux que nous appellerons les "blessés de l'existence", personnes âgées nécessiteuses ou personnes handicapées. L'augmentation substantielle des aides sociales qui a, d'ores et déjà, été proposée par la Province sud aux autres provinces, va dans ce sens.

Enfin, toutes les initiatives prises en matière d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion seront encouragées, notamment en faveur des enfants dont les familles sont dépourvues de ressources.

Le gouvernement s'est également inquiété de la recrudescence des accidents de la route et a décidé de mettre en oeuvre un plan de sécurité routière, inspiré de ce qui s'est fait en métropole et qui a permis, en quelques années, de diviser par deux le nombre des sinistres routiers. Et le membre du gouvernement, chargé de ce secteur, a été invité à préparer des réglementations qui seront soumises bientôt aux délibérations du gouvernement puis des assemblées compétentes · les assemblées de province et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

J'en appelle, à ce sujet des accidents de la route, à la responsabilité de chacun. Les statistiques établies sur les accidents de la route font, en effet, apparaître, à plus de 95 %, la mise en cause du comportement du conducteur, généralement, la vitesse excessive induite par l'alcool.

Afin de poursuivre le rééquilibrage du développement économique, il faut favoriser l'installation d'entreprises dans le nord, notamment, par la création d'une zone franche à Népoui et permettre que les terres coutumières, dans le cadre de ce que j'évoquais tout à l'heure, puissent être soit apportées en garantie d'un projet, soit mises à la disposition des communes pour le

développement économique ainsi que l'a proposé, il y a quelques temps de cela, monsieur le vice-président du gouvernement Léopold Jorédié.

En matière de relations extérieures, les possibilités ouvertes par l'accord de Nouméa seront exploitées, notamment, celles qui offrent l'opportunité d'établir des liens privilégiés et novateurs avec l'Europe.

Enfin et d'une manière générale, le gouvernement, animé de l'esprit du préambule de l'accord de Nouméa, a l'intention, au cours de la période qui s'ouvre, de mettre en application les dispositions de la loi organique. Cette réflexion s'organisera, notamment, autour des spécificités qui touchent aux signes identitaires et aux problèmes liés au foncier, notamment, celui du cadastre coutumier et à la place de la coutume dans la société civile.

Votre assemblée a, d'ailleurs, pris dans ce domaine l'initiative de créer la commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières dont la mission essentielle sera de réfléchir sur tous les thèmes touchant à ces questions.

Les mesures que préconise le gouvernement se conçoivent, bien sûr, dans le respect strict des compétences propres à chaque collectivité et, notamment, les provinces. Il s'agit d'une architecture globale qui doit servir de support à l'action de tous les acteurs institutionnels, afin de permettre une démarche cohérente de l'ensemble. Et quel lieu plus approprié, monsieur le président, que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, constitué par la réunion des élus des trois assemblées de province, pour affirmer cette volonté politique commune !

Devant l'ampleur de la tâche, il va falloir, monsieur le président, faire preuve de responsabilité, de lucidité et de courage, car les meilleures intentions du monde ont un coût qui se traduit dans les inscriptions budgétaires. Or, les nouvelles dispositions de la loi organique ont modifié très sensiblement le montant de la répartition aux collectivités municipales.

C'est ainsi que le pourcentage, destiné au fonds intercommunal de péréquation qui alimente les communes, a progressé d'un point, ce qui représente une dotation supplémentaire de 1,350 milliard de francs.

En tant que maire, bien sûr je m'en réjouis, car je connais les besoins des communes. Mais cela constitue une charge supplémentaire pour le budget que nous évoquons aujourd'hui.

De plus, nous aurons à engager financièrement la Nouvelle-Calédonie pour accompagner le développement d'Air Calédonie International. Celle-ci doit impérativement se doter d'un nouvel avion, afin de faire face aux difficultés que rencontre le monde du tourisme, provoquées, notamment, par les bouleversements qui affectent le transport aérien.

Afin de répondre à l'attente des acteurs de ce secteur d'activité, essentiel pour notre économie, qui se sont impliqués à travers leurs investissements et leur travail, nous devons, impérativement, mettre au point une desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie qui corresponde à ses intérêts économiques propres. Cette participation, qui se concrétisera dans les prochaines semaines, avoisinera, d'après nos estimations et celles qui nous ont été données, le milliard de francs.

Le projet Tontouta 2000 qui vise à agrandir et rénover notre aéroport international va dans le même sens, ainsi que la décision d'accompagnement des réalisations d'infrastructures touristiques telles que celles que j'évoquais il y a quelques instants, de la baie Mâ ou de Gouaro Deva. Ces initiatives seront également soutenues.

La Nouvelle-Calédonie devra aussi étudier les demandes d'incitation fiscale des entreprises minières et métallurgiques.

Nous proposerons, également, la mise en place d'un comité de pilotage du schéma de mise en valeur des réserves minières qui aura pour mission d'évaluer la réalité des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie, inventaire jamais réalisé à ce jour. Et ce comité de pilotage verra sa création dans un délai très court maintenant.

Toujours dans ce secteur, nous nous pencherons sur la réglementation en matière de détention des titres miniers. Il faut, en effet, éviter que certains titres, comme c'est le cas actuellement, soient gelés par leurs détenteurs, ce qui constitue un frein au développement économique et à l'exploitation des richesses naturelles de notre sous-sol.

De manière générale, nous devons élaborer une fiscalité particulièrement incitative, en faveur des investisseurs extérieurs, afin de faire profiter les Calédoniens de nouveaux capitaux qui créeront de l'activité et de l'emploi. Faire preuve d'imagination en la matière irait jusqu'à envisager une imposition allégée, voire même une double fiscalité, pour attirer chez nous les personnes fortunées.

Dans le domaine culturel, nous soutiendrons l'organisation en Nouvelle-Calédonie, en l'an 2000, du festival des arts, la portée et le rayonnement d'un tel événement allant dans le sens de l'ouverture à notre environnement régional.

L'effort remarquable accompli dans le domaine de la jeunesse et des sports, qui a permis à nos champions de briller lors des jeux du Pacifique et pour certains de conquérir des titres aux plans national ou international, sera poursuivi et amplifié.

L'ensemble de ces options, dont le coût tourne autour de 5 milliards de francs, nécessite, et je pense que vous l'avez déjà envisagé, la recherche de ressources nouvelles. Nous avons, d'ores et déjà, engagé une réflexion sur les moyens à mettre en oeuvre, afin d'alimenter, en conséquence, le budget de la Nouvelle-Calédonie.

La majorité de cette assemblée et les membres du gouvernement qui ont été élus par elle, ont depuis toujours été opposés à une augmentation de la pression fiscale directe, à savoir: impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt sur les sociétés, qui nous semble préjudiciable à l'initiative et à l'entreprise.

Par contre, il y a quelques années, pour combler un déficit conjoncturel de notre budget, nous avons proposé une taxe sur les services : la taxe générale de prestations de services, communément connue sous le sigle TGPS, dont le rendement avait été satisfaisant et que, conformément à notre engagement, nous avons supprimée au bout de deux exercices.

C'est vers une formule semblable que nous nous orientons. Simple, d'un bon rapport, facile à mettre en place, elle semble convenir parfaitement à la situation. Nous avons, par ailleurs, commandé aux services concernés plusieurs études sur différentes solutions alternatives ou complémentaires, afin de disposer d'un panorama étoffé de nature à nourrir notre réflexion lors de l'établissement du budget de l'an 2000.

En contrepartie, nous envisageons de prolonger, jusqu'au 31 décembre 1999, l'avantage fiscal consenti pour les travaux immobiliers jusqu'à hauteur de 2 millions et d'adopter, dans ce domaine, une mesure permanente de déduction fiscale, pour les années à venir, dans une limite de 1 million de francs. De même, nous étudions la possibilité de renouveler les dispositions fiscales en faveur des constructions édifiées dans les centres-villes.

Nous procédons à une refonte de la fiscalité visant à exonérer de taxe générale à l'importation les biens d'équipement des entreprises, à diminuer le nombre de taux et à baisser les droits les plus élevés. Enfin, nous étudions la réduction des droits d'enregistrement et de mutation.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit parfaitement dans la double ambition de promotion du corps social calédonien, inscrite dans notre projet, et d'affirmation de notre volonté de solidarité, traduite par la contribution, demandée à nos concitoyens, pour la concrétiser.

Il va sans dire que nous comptons, notamment à travers les contrats de développement, que les collectivités calédoniennes sont en train de négocier avec l'Etat, sur le soutien accentué de la métropole. On ne pourrait, en effet, imaginer, dans cette conjoncture, recevoir moins que ce qui a été attribué à la Nouvelle-Calédonie, avant la signature de l'accord de Nouméa.

Les récentes déclarations du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, d'ailleurs, sont claires à ce sujet. Je crois que sur ce plan-là, nous n'avons pas de crainte majeure à avoir. Car, en effet, si ce ne serait pas ainsi, ce serait remettre en cause un certain nombre de projets essentiels pour les provinces.

De même, les demandes de défiscalisation présentées pour la construction de la voie de dégagement Est et l'acquisition d'un avion gros porteur, destiné à assurer notre desserte aérienne, sont indispensables à la réussite du projet de société que nous voulons réaliser.

Dernier point et non des moindres, puisqu'il touche à notre vie quotidienne, au développement de notre économie et au symbole de notre ancrage dans l'Europe, le gouvernement appuie totalement la démarche de nos parlementaires de voir l'euro remplacer le franc CFP en Nouvelle-Calédonie.

Voilà, monsieur le président du Congrès, mesdames et messieurs les élus, le bilan et les perspectives que je souhaitais tracer devant vous en cette période riche en symboles.

La mise en place des nouvelles institutions, prévues par la loi organique, le basculement prochain dans le III^{ème} millénaire, la période de vingt ans qui s'ouvre devant nous, sont les faits caractéristiques de cette conjoncture exceptionnelle, destinée à inscrire dans l'histoire calédonienne, un repère visible, à partir duquel notre action sera jugée et appréciée par les générations futures.

Une projection qui en appelle à notre responsabilité individuelle, certes, mais aussi à notre responsabilité collective, que je souhaite voir partagée par tous les acteurs institutionnels de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, les combats que nous avons menés, les affrontements qui nous ont divisés, les concessions douloureuses que nous avons consenties pour inscrire cette nouvelle période de paix de vingt ans dans notre devenir commun nous imposent la voie à suivre.

Malheureusement, à l'évidence, la paix sociale n'a pas suivi, jusqu'à présent, le consensus politique. Il faut, avec beaucoup de conviction, évacuer définitivement les mauvais réflexes hérités de la période troublée. Le dialogue doit se substituer au rapport de force dans la vie des entreprises. Les moyens de pression physiques sont à bannir définitivement de la panoplie des syndicats dans le règlement des problèmes sociaux. Et, en toute hypothèse, force doit rester à la loi.

Sur ces principes, votre gouvernement ne transigera jamais.

Comme cela s'est passé dans le domaine politique, il est urgent, dans le secteur des relations sociales, de s'en remettre aux principes fondateurs de la démocratie: la liberté de revendiquer certes, mais aussi et surtout la liberté de travailler et d'entreprendre. A charge pour nous de redéfinir les règles, en matière de représentativité et de procédure de règlement des conflits, notamment où chacun doit remplir sa mission : patronat et syndicats en priorité, mais aussi l'Etat, les pouvoirs politiques, l'administration et la justice.

Les nouvelles compétences, que nous donne la loi organique sur le droit du travail, vont nous permettre de prendre les réglementations de nature à aller dans ce sens.

Je voudrais informer le Congrès que les premières discussions dans le cadre de ce pacte social, que j'évoquais le 28 mai dernier dès la présentation du gouvernement à votre assemblée, se sont engagées et qu'un calendrier de travail a été arrêté. J'espère que nous parviendrons là à trouver les solutions qui permettront à la Nouvelle-Calédonie de connaître un climat social plus stable.

Chacun à sa place et à son niveau de responsabilité doit oeuvrer à la réalisation de ce projet de société qui va s'édifier sous les yeux attentifs des observateurs du monde entier ainsi que l'ont déclaré nos visiteurs de l'organisation des nations unies et du forum du Pacifique, lors de leur déplacement en Nouvelle-Calédonie, le mois dernier.

Ils ont, d'ailleurs, pu constater le chemin parcouru et la voie démocratique sur laquelle s'est volontairement engagée la Nouvelle-Calédonie.

' C'est aujourd'hui notre volonté de favoriser nos relations avec les pays du

forum dans le respect strict de non-ingérence politique dans nos affaires. Aujourd'hui, comme par le passé, nous refuserons que des influences extérieures viennent perturber le processus en cours. Et, je le redirai lors de la réunion des pays du forum qui se tiendra, dans les tous premiers jours d'octobre, à Palau et où j'irai, avec une délégation du gouvernement, en tant que membre observateur, puisque telle est, désormais, la position de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis du forum du Pacifique.

Soyons fiers de ce qui a été fait et qui a servi, à plusieurs reprises, de référence pour la résolution de conflits qui ensanglantent le monde. Soyons dignes de cet intérêt que notre petite communauté a suscité en gagnant le pari de la confiance, de la fraternité et de la solidarité.

Je suis profondément conscient et, avec moi, tous les membres du gouvernement, que nous détenons les ressources humaines et matérielles qui justifient les ambitions que nous formulons pour la Nouvelle-Calédonie. J'ai le sentiment que les projets de développement économique, dont je vous ai entretenu, sont de nature, par leur ampleur et leur dynamisme, à créer les milliers d'emplois dont notre jeunesse a un pressant besoin. Je suis certain, sur ce terrain-là, que le gouvernement pourra compter sur l'ensemble de la représentation calédonienne.

A la fin de ce discours de politique générale, vous avez remarqué que je n'ai pas parlé d'un homme, mais je crois, en cette circonstance, qu'il est de mon devoir de le faire, en appelant, chacun ici, dans cette assemblée, à s'interroger: où serions-nous sans la proposition de Jacques Lafleur de solution consensuelle qui nous a conduits à l'accord de Nouméa ?

je le dis pour les élus de ce pays, je le dis pour la population de la Nouvelle-Calédonie et je dis au gouvernement de la République qu'il n'oublie pas de tenir compte de ce qui a été politiquement réalisé ici.

Alors nous gagnerons notre pari pour que : Vive la Nouvelle-Calédonie, Vive la France.